



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION NATIONALE D’EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTE**

AVIS DE LA CNEDiMTS

22 octobre 2018

Faisant suite à l’examen du 22/10/2018, la CNEDiMTS a adopté le projet d’avis le 22/10/2018.

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société CERAVER informe la Commission qu’elle ne commercialise plus le produit CERAVER OSTEAL, OBTURATEUR GELATINE - BOVIN (code LPPR 3226785) et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ce produit est inscrit sous nom de marque.

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l’article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif